

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition du contrôle conjoint par la société « Union Finance Corp SA » de la société « Zalar Farms SA » aux côtés de ses actionnaires historiques, « Zalar Agri SARL », « Milagri Holdings LLC » et « Fermes Avenir SARL »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

Le nouvel acquéreur : « Union Finance Corp SA » ;

Les actionnaires historiques : « Zalar Agri SARL », « Milagri Holdings LLC » et « Fermes Avenir SARL » ;

La cible : « Zalar Farms SA ».

Nature de l'opération :

- Prise de contrôle conjoint.

Secteur économique concerné :

- Secteur de la production, du conditionnement, de la commercialisation et de l'exportation de fruits et légumes frais à forte valeur ajoutée.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 22 septembre 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique consistant en la prise du contrôle conjoint par la société « Union Finance Corp SA » de la société « Zalar Farms SA » aux côtés de ses actionnaires historiques, « Zalar Agri SARL », « Milagri Holdings LLC » et « Fermes Avenir SARL », à travers la fusion par voie d'absorption de la société « Africulture SA », par la société « Zalar Farms SA ».

« ZALAR FARMS SA » est une société anonyme de droit marocain spécialisée dans la production, le conditionnement, la commercialisation et l'exportation de fruits et légumes frais à forte valeur ajoutée. Elle est détenue par les sociétés « Zalar Agri SARL », « Milagri Holdings LLC » et « Fermes Avenir SARL ». Ces sociétés opèrent exclusivement dans le secteur agricole, et ce à travers leur participation respective dans la société « Zalar Farms SA ».

« Africulture SA » est une société anonyme de droit marocain, holding de plusieurs sociétés actives dans le secteur des fruits frais à forte valeur ajoutée. Elle est détenue par la société de participation « Union Finance Corp SA », holding du groupe « Union Finance Corp », qui est actif dans le secteur agricole à travers sa participation dans « Africulture SA », ainsi que dans divers secteurs industriels, sans lien avec le secteur agricole.

Fait à Rabat, le 11 septembre 2025